



UNION
REGIONALE DES
SYNDICATS DE L'
EDUCATION
NATIONALE

**CGT Educ'Action
TOULOUSE**

19, place Saint-
Sernin
31000 Toulouse

Stagiaires de l'Éducation nationale de l'académie de Toulouse, la CGT Educ'action est à vos côtés !

Vous venez d'avoir le concours, et vous allez passer une année chargée, entre formation professionnelle, premiers pas devant des élèves, et modalités administratives à ne pas rater (reclassement, mutations, ...).

Nos élu-es paritaires sont là pour vous accompagner et vous informer en temps voulu.

MODALITES ADMINISTRATIVES

Toutes les informations utiles à cette adresse :

<https://web.ac-toulouse.fr/web/personnels/7343-affectation-des-laureats-des-concours-du-second-degre-rentree-2023.php>

Dès la rentrée, vous devrez vous occuper de quelques questions administratives.

Le 17 août, vous devez être en mesure de présenter les pièces justificatives qui permettront votre prise en charge financière de la part du rectorat.

RECLASSEMENT

Dès le début de l'année, vous devrez remplir le dossier de RECLASSEMENT, ce qui permettra de prendre en compte les services déjà accomplis pour calculer votre échelon de départ et votre ancienneté.

ATTENTION, ce dossier devra être rempli avant le **22 septembre 2023** et adressé au Rectorat de Toulouse à l'adresse suivante : **Rectorat de l'Académie de Toulouse - DPE 2nd degré - Discipline : (exemple : Anglais) - CS 87 703 - 31077 TOULOUSE Cedex 4**

Pensez donc à demander le plus vite possible vos états de service qui justifient du début et de la fin de vos services passés. **N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.**

MUTATIONS

Cette année sera celle des mutations, passage obligatoire pour les stagiaires à l'issue de leur année de stage, au mouvement inter-académique (au niveau national) et/ou intra-académique (au niveau académique).

Les élu-es de l'Académie de Toulouse à la CGT Educ'action sont disponibles pour répondre à vos questions et pour vous guider lors de ces moments forts administratifs : eluscgteductoul@gmail.com

La CGT Educ'action dans les luttes

La CGT Educ'action est présente toute l'année pour défendre le droit des stagiaires à mener leur année de stage de la façon la plus sereine possible. Elle s'était opposée à la mise en place de formation pendant les vacances. Il est inadmissible de voir refuser à un personnel, même à mi-temps, qui débute dans le métier, le droit à ses congés. Nous avons également interpellé à plusieurs reprises la direction de l'ESPE à propos notamment de la surcharge de travail demandée aux personnels stagiaires, et des situations de souffrance qui en découlaient. L'année de stage est difficile. En cas de problème, d'interrogations, contactez-nous le plus rapidement possible. **Nous pourrons vous épauler et vous aider dans vos démarches.**

CONTACT CGT ÉDUC'ACTION 31

19 Place Saint Sernin – 31000 Toulouse
lacgteducation31@gmail.com
07 69 30 90 88 – 06 77 10 84 80

Élu-es paritaires CGT :

eluscgteductoul@gmail.com
06 64 50 47 36 - 06 31 25 31 32
06 84 23 14 58 – 06 03 80 16 70

Nous sommes à vos côtés, avec nos élu·es, pour toutes les questions administratives et individuelles. **Mais à la CGT, nous faisons également le choix d'un syndicalisme de lutte, qui prend part activement aux luttes menées contre des réformes qui mettent à mal chaque année un peu plus le service public d'éducation.**

MA FORMATION MÈNE À UNE ÉVALUATION...

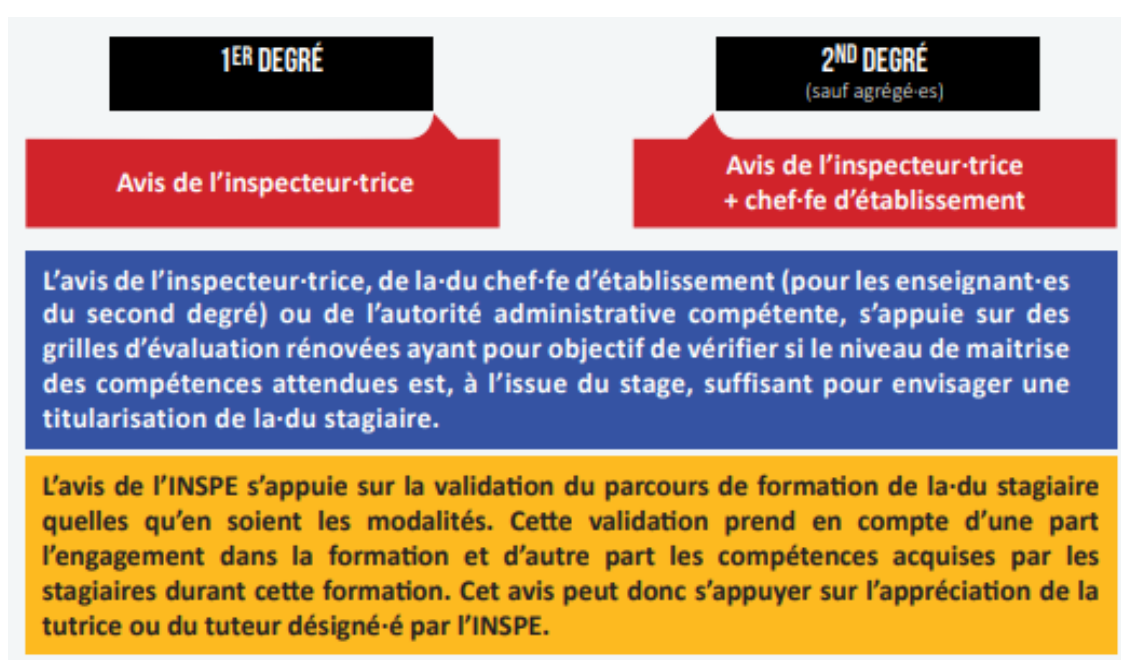
Eh oui, on fait passer des évaluations à nos élèves, mais nous sommes nous-mêmes évalué·es constamment et l'INSPE ne déroge pas à la règle. Outre l'évaluation de fin d'année, il faudra compter sur des évaluations régulières au sein de l'INSPE, des écrits réflexifs à rendre pour démontrer qu'on a compris ce que les formations INSPE nous apprennent...

L'ÉVALUATION MÈNE À LA TITULARISATION

Un jury académique étudie en juillet la possibilité de proposer la titularisation à partir des avis de la directrice ou du directeur de l'INSPE, du corps d'inspection (avis basé entre autres sur celui de la tutrice ou du tuteur).

Bulletin officiel n° 13 du 26 mars 2015 – Décryptage

L'évaluation du stage se fonde sur le référentiel de compétences à acquérir par la·le professeur·e ou la·le CPE tout au long de sa carrière et, à un niveau suffisant au titre de l'année de stage.



LA TITULARISATION MÈNE À LA MUTATION

Les périodes de mutation (ou d'affectation) sont des périodes de stress pour les personnels qui y sont confrontés. La CGT Éduc'action vous conseille, vous oriente au mieux afin de vous permettre de comprendre tout le mouvement, mais aussi d'éviter certains écueils.

Comment ça marche ?

Pour le premier degré, il y a une seule phase de vœux du mouvement pour les stagiaires : Mars/avril, c'est une phase intra-départementale pour obtenir un poste fixe ou une zone de remplacement.

Pour le second degré, il y a deux phases pour le mouvement :

Novembre/décembre, c'est la phase inter-académique pour obtenir une académie. Les inscriptions pour le mouvement inter-académique se feront sur SIAM et les résultats seront connus en mars 2023.

Mars/avril, c'est la phase intra-académique pour obtenir un poste fixe ou une zone de remplacement dans l'académie que l'on a obtenue. Les inscriptions pour le mouvement intra académique se feront sur SIAM et les résultats seront connus en juin 2023.

Ces phases se déroulent assez vite et nécessitent que vous soyez accompagné·e, surtout si vous n'avez pas l'habitude des "arcanes" de l'Éducation nationale...

La CGT a, par ses élu·es, une bonne connaissance des règles et des procédures de mutations : pensez à les contacter : eluscgteductoul@gmail.com !

UNE ANNEE DE DEVOIRS ?

OUI, MAIS AUSSI UNE ANNEE DE DROITS A FAIRE RESPECTER

DROITS ET DEVOIRS...

L'institution vous rappellera très souvent vos devoirs vis-à-vis d'elle : assister et préparer les réunions parents-profs, surveiller et corriger des examens, faire l'appel en classe et compléter le cahier de texte numérique...

Mais l'institution oublie parfois/souvent de vous parler de vos droits :

LAÏCITÉ ET NEUTRALITÉ DU SERVICE PUBLIC

Tous les personnels sont soumis, dans le cadre de leur service, à un strict devoir de neutralité qui leur interdit le port de tout signe d'appartenance religieuse, et d'exprimer une opinion politique. Ils doivent aussi s'abstenir de toute attitude marquant une adhésion ou, au contraire, une critique à l'égard d'une croyance particulière ou d'une opinion politique.

Néanmoins, les personnels ne sont pas soumis à une obligation de réserve qui n'est qu'une construction jurisprudentielle. Les stagiaires peuvent donc, hors du cadre de leur service, s'exprimer publiquement en leur qualité de citoyen·nes (voir également la rubrique « Droits syndicaux » sur le site national de la CGT Educ'action).

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Des remboursements de frais de déplacement peuvent être demandés durant votre année de stage à l'INSPE.

Vos frais sont pris en charge :

- ▶ soit par l'indemnité forfaitaire de formation annuelle de 1 000 € ;
- ▶ soit par les remboursements au coup par coup prévus par la Fonction publique.

RECLASSEMENT

Le classement ou le reclassement, lors de l'accès à un corps de fonctionnaires, est la prise en compte éventuelle des services accomplis (dont le service national) avant d'accéder à ce corps, pour déterminer l'échelon de départ.

On accède toujours à un corps de fonctionnaires par le grade de départ : la classe normale.

Le classement ou le reclassement s'effectue toujours selon les dispositions du statut du corps auquel accède

PROTECTION DES AGENT·ES

L'administration est tenue de protéger les agent·es de la Fonction publique contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont elles-ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en résulte. La responsabilité personnelle de la·du fonctionnaire peut néanmoins, être mise en cause en cas d'accident par imprudence.

DROITS SYNDICAUX

Le droit de grève et la liberté d'opinion sont garantis à tous les personnels. La grève est un droit constitutionnel. Chaque arrêt de travail, suite au dépôt d'un préavis de grève, même d'une heure, donne lieu à une retenue d'un trentième mensuel sur le salaire.

L'information syndicale : tout personnel a le droit, sans amputation de salaire, de participer à une heure mensuelle d'information syndicale sur son temps de service et sur son temps de travail.

La formation syndicale : enfin, les agent·es ont droit à 12 jours de formation syndicale par an (n'hésitez pas à nous contacter).

Vous devez choisir l'un des modes de remboursement donc faire vos calculs au préalable pour choisir le plus avantageux. Les rectorats tentent de rembourser a minima en appliquant automatiquement l'indemnité forfaitaire de formation (1000€/an) à tou·te stagiaire dont la résidence ou l'établissement d'exercice est éloigné du lieu de formation. Or les stagiaires peuvent tous et toutes prétendre au remboursement sur justificatifs.

la·le stagiaire et, sauf quelques exceptions, du décret n° 51-1423 du 05.12.51 pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

Le classement ou le reclassement peut être différent selon le type de concours présenté (concours externe, concours interne ou 3ème concours).

Dès la stagiarisation, les personnels recrutés par concours (Agrégé·es, Certifié·es, EPS, PLP, PE, CPE, Psychologues) sont classés dans leurs corps respectifs.

À LA CGT ÉDUC'ACTION, LE FEMINISME N'EST PAS UN VAIN MOT

En 2014, la CGT Educ'action a mis en place une Collective. C'est un collectif non-mixte qui se réunit plusieurs fois par an qui fait avancer, plus vite encore, les luttes féministes au sein de notre syndicalisme et au sein des métiers de l'Éducation. C'est aussi un collectif qui met en place des formations ouvertes à toutes et tous. La Collective a développé trois formations pour tous les personnels :

- « Gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'Éducation nationale »,
- « Enseigner avec les pédagogies féministes et coopératives »,
- « Prévenir et traiter les violences sexistes et sexuelles dans l'Éducation nationale ».

Les modules de la Collective permettent de déconstruire les rapports de domination dans une perspective révolutionnaire, antipatriarcale, anticapitaliste. Ils permettent aussi de s'outiller dans les relations entre personnels. Le sexisme ordinaire jalonne notre vie, il se rencontre partout, notamment dans les instances de direction qui, curieusement sont plus souvent réservées aux hommes qu'aux femmes dans un métier largement féminisé.

La CGT revendique le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes au travail et dans la vie.

C'est dans une perspective d'émancipation et de progrès social pour toutes et tous que la CGT combat les inégalités entre les femmes et les hommes. Pour la CGT, il doit être mis fin aux inégalités constatées, tant en matière de déroulement de carrière, de niveau de rémunérations, d'accès à des emplois supérieurs. Ces inégalités constituent une atteinte aux principes d'égalité de traitement et participent à la déconstruction du statut de la Fonction publique.



PRÉVENTION
PROTECTION
SANCTION

**COMBATTRE
LES VIOLENCES
SEXISTES
ET SEXUELLES**



Me syndiquer à la CGT ÉDUC'ACTION Pour changer nos conditions de travail et de vie, Pour retrouver un service public d'éducation !

Face à une politique néolibérale mise en œuvre depuis trop longtemps, qui n'a eu de cesse de détruire tous les conquits sociaux depuis 1936, **adhérer à la CGT constitue un premier acte de résistance.**

Cela permet également de se tenir informé-es au quotidien, de se défendre collectivement et d'agir ensemble !

Afin d'être accompagné-e et d'être au fait des événements de l'année, de participer aux réunions et de bénéficier des formations de la CGT Educ'Action, syndiquez-vous !

CONTACT CGT ÉDUC'ACTION TOULOUSE

19 Place Saint Sernin – 31000 Toulouse
lacgteducationtoulouse@gmail.com
07 69 30 90 88 – 06 64 50 47 36

Élu-es paritaires CGT :

eluscgteductoul@gmail.com
06 64 50 47 36 - 06 31 25 31 32
06 84 23 14 58 – 06 03 80 16 70



BULLETIN DE CONTACT ET/OU D'ADHÉSION

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom.....

Prénom:

Adresse:

Tél: e-mail:

A remettre à un-e militant-e CGT, par courrier CGT Educ'Action Toulouse – 19 Place Saint Sernin – 31000 Toulouse
ou par mail: lacgteducationtoulouse@gmail.com